

SNSMCV

-- Syndicat - Alertes santé - Mai 2009 --

Mai 2009

Grippe à nouveau, virus A/H1N1 : Informations et recommandations sanitaires

Origine : ministère de la Santé

Equipe éditoriale

Résumé :

En raison de l'extension de l'épidémie de grippe à nouveau virus A/H1N1, le passage en situation de pandémie a été décidé le 30/04/09.

En France, au 8 mai 2009, douze cas d'infection par ce nouveau virus ont été confirmés chez des personnes revenant du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique.

Publié le lundi 11 mai 2009

Fichier PDF créé le lundi 11 mai 2009

En raison de l'extension de l'épidémie de grippe à nouveau virus A/H1N1, le passage en situation 5A du plan français de prévention et de lutte « Pandémie grippale » a été décidé le 30/04/09.

En France, au 8 mai 2009, douze cas d'infection par ce nouveau virus ont été confirmés chez des personnes revenant du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique

En raison de l'extension de l'épidémie de grippe à nouveau virus A/H1N1, le passage en situation 5A du plan français de prévention et de lutte « Pandémie grippale » a été décidé le 30/04/09.

En France, au 8 mai 2009, douze cas d'infection par ce nouveau virus ont été confirmés chez des personnes revenant du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique.

Dans la situation actuelle, la prise en charge hospitalière est systématique en raison du nombre limité de cas. Une telle prise en charge vise à freiner la diffusion du nouveau virus en assurant un isolement strict des malades.

Vous pourriez être amenés à voir en consultation des personnes présentant des symptômes compatibles avec une infection à nouveau virus A/H1N1. Pour effectuer l'évaluation clinique et épidémiologique des cas possibles, il est impératif de prendre contact sans délai avec le SAMU-Centre 15 qui vous aidera dans la prise en charge du patient et de ses éventuels contacts.

Une définition des cas de grippe à nouveau virus A/H1N1, ainsi que les modalités de leur prise en charge médicale sont disponibles et régulièrement actualisées sur le site de l'[Institut de veille sanitaire](#) (InVS), site qu'il est recommandé de consulter fréquemment.

Par ailleurs, si vous êtes amenés à voir des cas groupés (au moins trois cas) d'infections respiratoires aiguës basses au sein d'une même collectivité (famille, classe, unité de travail,...), vous devez les signaler sans délai à l'InVS.

Concernant le matériel nécessaire à la prise en charge de patients symptomatiques. En métropole, des kits de protection, contenant notamment des masques chirurgicaux et des masques FFP2, vous ont été expédiés au cours de l'année 2007. Vous devez les utiliser en priorité. La préfecture de votre département va mettre en place un guichet pour permettre le réassort des kits incomplets et l'équipement des professionnels installés récemment. Hors métropole, des lots de masques chirurgicaux et de masques FFP2 sont livrés ou en cours de livraison, afin de permettre notamment l'équipement des professionnels exposés.

Pour toute information complémentaire sur la grippe à nouveau virus A/H1N1, visiter [le site du ministère de la Santé](#).